

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Magali LE BONGE, Maire.

Etaient présents : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Lise LE GUELLEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

40-2026 Charte multimédia de la Bigouthèque

Christine GLAZ rappelle que suite à la mise en réseau des bibliothèques du Haut Pays bigouden, il convient d'adopter une charte multimédia proposée par la Communauté de communes, définissant les conditions générales d'utilisation des ordinateurs publics et de l'accès à internet du réseau Bigouthèque qui déterminera :

- Les modalités d'usage et bonnes pratiques
- Les engagements des utilisateurs
- La protection des données

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

Fait à Plovan, le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

